



Assemblée générale

Distr. générale
25 novembre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 118 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

Provision pour le passif éventuel de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général intitulé « Provision pour le passif éventuel de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies » (APNU) (A/63/320). Pendant son examen, le Comité consultatif a eu des entretiens avec des représentants du Secrétaire général, qui ont fourni des renseignements complémentaires et des éclaircissements.

2. Le rapport du Secrétaire général était soumis en application de la section XIV de la résolution 62/238 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer à prendre des mesures autres que la constitution d'une provision pour le passif éventuel, en vue d'éliminer les risques que font peser les envois en nombre sur l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-troisième session. L'Assemblée a également décidé d'examiner, à sa soixante-troisième session, la constitution d'une provision pour couvrir le passif éventuel de l'Administration postale, comme solution permettant de réduire le risque que fait peser sur l'Administration postale l'utilisation de ses services pour des envois commerciaux ou des envois en nombre, en tenant compte des recommandations que pourrait formuler le Comité des commissaires aux comptes et des informations actualisées que le Secrétaire général pourrait lui communiquer sur la question. Le Comité a été informé, après s'en être enquis, qu'il n'existait pas de conclusions du Comité des commissaires aux comptes concernant l'Administration postale pour l'exercice biennal 2006-2007 et que celui-ci n'avait pas inscrit l'Administration postale à son programme de travail pour l'exercice biennal 2008-2009.

3. Comme indiqué au paragraphe 6 du rapport du Secrétaire général, compte tenu du fait que la majorité des collectionneurs n'utiliseront pas les timbres de leurs collections à des fins d'affranchissement, le seul risque posé à l'APNU par des



timbres qu'elle a précédemment émis tient à l'expédition en nombre d'articles affranchis avec des timbres de l'Organisation des Nations Unies achetés sur le marché libre. Le Comité consultatif note, au paragraphe 7 du rapport, que les envois en nombre ont été éliminés à l'Office des Nations Unies à Genève et à celui de Vienne. Le Secrétaire général indique au paragraphe 8 du rapport que l'Administration postale s'est dotée depuis le 1^{er} septembre 2007 d'une nouvelle politique qui restreint les grosses expéditions de courrier, les services postaux spécialisés et les envois en nombre. D'après le Secrétaire général, ceci a permis de réduire de façon constante les estimations relatives à la provision à constituer pour le passif éventuel concernant les timbres vendus au cours d'exercices antérieurs qui seraient utilisés à des fins d'affranchissement pendant l'exercice considéré. En conséquence, le Secrétaire général recommande de ne pas constituer de provision à ce stade. Il recommande aussi de poursuivre la pratique consistant à imputer sur les recettes de l'exercice en cours toute dépense additionnelle découlant de l'affranchissement au moyen de timbres vendus au cours d'exercices antérieurs. Le Secrétaire général indique également qu'il faudra attendre de constater les effets de la nouvelle politique avant de pouvoir déterminer le montant de la provision à constituer pour couvrir un éventuel passif. À ce moment-là, l'APNU estimera le montant de la provision, en concertation avec le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, et le niveau révisé de la provision pour passif éventuel sera porté à l'attention de l'Assemblée générale.

4. Le Comité consultatif note au paragraphe 9 du rapport du Secrétaire général que la suppression des envois en nombre a eu des retombées positives pour la rentabilité de l'APNU, qui a dégagé un profit net de 1,5 million de dollars pendant l'exercice biennal 2006-2007. En ce qui concerne les dépenses opérationnelles, le Comité consultatif a été informé que l'APNU avait continué à réduire les coûts en rationalisant ses activités et en restructurant son effectif. **Le Comité consultatif prend note de ces initiatives avec satisfaction.**

5. Les timbres de l'Organisation des Nations Unies sont vendus sur le site Web de l'APNU (<http://unstamps.un.org>) et dans trois lieux d'émission, à savoir le Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, l'Office des Nations Unies à Genève (1969) et l'Office des Nations Unies à Vienne (1979); la majorité des timbres oblitérés a servi à affranchir des cartes postales achetées par des visiteurs. Le Comité consultatif a été informé qu'accroître le nombre des lieux d'émission ne ferait qu'augmenter les dépenses d'exploitation. En outre, l'émission de davantage de timbres diminuerait leur intérêt pour les philatélistes, ainsi que leur valeur, par voie de conséquence. Une liste actualisée d'initiatives entreprises ou prévues par l'Administration postale a été communiquée au Comité consultatif, suite à sa demande (voir annexe).

6. Le Comité consultatif a été avisé, en réponse à sa demande, que la phase de construction du plan-cadre d'équipement aurait des incidences sur la vente de timbres, puisque l'accès au comptoir postal du bâtiment de l'Assemblée générale serait limité en 2011. En conséquence, l'Administration postale étudiait les moyens de continuer à vendre des timbres à New York. **Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général fasse en sorte que l'on puisse continuer à vendre des timbres de l'ONU à New York, pendant la phase de construction du plan-cadre d'équipement.**

7. Comme indiqué au paragraphe 13 du rapport, il est encore mal aisé d'estimer la valeur du passif éventuel que représentent pour l'APNU les timbres qui ont été vendus et qui pourraient être présentés par la suite à des fins d'affranchissement. Toutefois, le Secrétaire général a fait apparaître l'ordre de grandeur du passif éventuel de l'APNU, qui se monterait à 3,3 millions de dollars, dans les notes en bas de page du tableau 5.1 des états financiers de l'Organisation des Nations Unies [A/63/5 (Vol. I)], conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. **Le Comité consultatif escompte que le prochain rapport du Secrétaire général intitulé « Provision pour le passif éventuel de l'APNU » contiendra une indication concernant la manière de faire apparaître ce passif, une fois que les normes comptables internationales pour le secteur public auront été appliquées.**

8. En réponse à sa demande, le Comité consultatif a été informé qu'il avait été envisagé de vendre des timbres « à valeur ajoutée », c'est-à-dire des timbres haut de gamme à un prix supérieur à leur valeur nominale, mais que le mode de traitement et de comptabilisation de ces timbres devrait faire l'objet d'éclaircissements. **Le Comité consultatif juge à nouveau fondée la constitution d'une provision destinée à couvrir le passif éventuel afférent à la prestation de services postaux au titre des timbres précédemment émis par l'APNU, ainsi qu'il l'a indiqué dans ses précédents rapports (A/62/350 et A/61/480) et considère que la vente de timbres à valeur ajoutée pourrait être un moyen de mettre graduellement en place un tel fonds de réserve, une fois que le niveau approprié aura été établi (voir par. 3 ci-dessus). En conséquence, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à étudier la possibilité d'émettre de tels timbres, aux fins de constituer une provision pour le passif éventuel.**

9. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prenne acte du rapport du Secrétaire général intitulé « Provision pour le passif éventuel de l'APNU » (A/63/320).**

Annexe

Activités et initiatives de l'Administration postale des Nations Unies

I. Émission de timbres

1. L'Administration postale des Nations Unies (APNU) émet des timbres pour promouvoir les objectifs de l'Organisation. Au nombre des émissions récentes, on trouve :

- Le sport au service de la paix, pour commémorer la tenue des Jeux olympiques à Beijing; timbre conçu par Romero Britto, artiste de renommée mondiale
- Nous pouvons mettre fin à la pauvreté
- Changement de climat
- Espèces menacées d'extinction
- Collection Patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
- Convention relative aux droits des personnes handicapées

2. Au nombre des futures émissions, on trouvera :

- Collection Patrimoine mondial de l'UNESCO (*suite*)
- Collection Objectifs du Millénaire pour le développement
- Collection Peuples autochtones (*suite*)
- Journée internationale de la non-violence

II. Timbres personnalisés

3. L'APNU a continué à mettre l'accent sur la croissance et la poursuite de la conception des timbres personnalisés, qui lui permettent d'atteindre une clientèle plus large que le marché philatélique classique. Il existe actuellement trois types de produits personnalisés :

- Feuillet normalisés à l'intention des visiteurs et des touristes
- Feuillet émis pour commémorer une exposition philatélique de l'APNU
- Feuillet émis pour commémorer des événements particuliers
- Album de timbres personnalisés (en cours d'élaboration)

III. Paquets de timbres

4. L'APNU a élargi sa gamme de paquets de timbres oblitérés préemballés. Ce produit, destiné aux jeunes, vise à les encourager à faire des collections de timbres.

IV. Site Web de l'APNU et commerce électronique

5. L'APNU continue à réaliser des ventes en augmentation sur son site Web mondial, de navigation facile, qui permet à des clients habituels et nouveaux de faire leurs achats en ligne. La tendance reste à la croissance. L'APNU a également mis au point un bulletin d'information électronique qui donne aux clients des renseignements sur les nouveaux produits et l'actualité de l'APNU.
